

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISSANCE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 avril 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 30 avril 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MEUNIER Ingrid, ARCHAIMBAUD Fabrice, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ERVAS Gilles, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, DUFOUR Maxime, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, VIETTI Dominique, DURAY Eric, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : OSSEDAT Nathalie.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1414-2 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays d'Urfé doit obligatoirement instituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que cette commission est présidée de droit par le Président de la Communauté de communes ;

Considérant que le Conseil communautaire est appelé à élire, en son sein :

- cinq (5) membres titulaires,
- cinq (5) membres suppléants,
selon le mode de scrutin de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret ;
-

Considérant que le nombre de conseillers communautaires s'élève à 27 et que l'appel à candidatures a permis la constitution d'une liste conforme aux règles applicables ;

Suite à l'exposé du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE :

Article 1 – Composition de la CAO :

De désigner les représentants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 – Membres titulaires :

Sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame Dominique VIETTI
- Monsieur Charles LABOURE
- Monsieur Jean-Hervé PEURIÈRE
- Monsieur Patrice ESPINASSE
- Monsieur Didier PONCET

Article 3 – Membres suppléants :

Sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame Lorraine ROUX
- Madame Emmanuelle BARLERIN
- Madame Ingrid MEUNIER
- Monsieur Jérôme CHARBONNIER
- Monsieur Louis CANUT

Article 4 – Présidence des commissions :

La commission est présidée de droit par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays d'Urfé, ou son représentant dûment habilité, conformément aux dispositions légales.


Article 5 – Durée du mandat

Les membres ainsi élus exerceront leur mandat pour la durée du mandat communautaire, sauf empêchement, démission ou renouvellement anticipé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 30 avril 2026

Le Président,
Charles LABOURE



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,
Jérôme CHARBONNIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 08/06/2026

042-244200820-DE_038BIS_2026-DE

A G E D I